

CAHIERS NUMISMATIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Membre du Conseil International de Numismatique

S O M M A I R E

ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Pour quelques quarts de plus, aux confins des Carnutes

Bernard Seguin 3

De nouvelles fractions au carnyx

Samuel Gouet 9

Bronze au lion inédit TALVBOCTOS / DVNO[

Samuel Gouet, Dominique Hollard et Nicolas Manios..... 13

**Une scène animalière d'origine celtique
sur une imitation radiée du Vieil-Évreux (Eure)**

Dominique Hollard, Vincent Drost et Sandrine Bertaudière..... 17

**L'activité monétaire de l'atelier de Chartres sous les
premiers carolingiens au regard de plusieurs nouveaux deniers
de Charlemagne pré-réforme de 793**

Bruno Foucray..... 27

**Un denier inédit de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais
sous Charlemagne**

Didier Gagnant et Karim Meziane..... 35

Un denier au temple inédit pour Louis le Pieux (814-840)

Thierry Pruvost 39

Les différents à la Monnaie de Toulouse de 1515 à 1610

Jacques Vigouroux en coll. avec Arnaud Clairand..... 41

Épique

Julien Cougnard 55

ACTUALITÉS 57

De nouvelles fractions au carnyx

par Samuel Gouet*

Quelques monnayages ont la particularité de décliner des types quasi identiques en or, en argent et parfois en bronze (c'est par exemple le cas de la série à l'astre des Bellovaques ou de la série au bucrane des Arvernes, ou encore de la série ABVDOS des Bituriges). C'est aussi le cas de la série au carnyx des Lémovices. Cette série est représentée par un type de statère (Fig. 1) et des drachmes avec des types de droit et de revers orientés à gauche ou à droite (Fig. 2 et 3) (1). Au moins un bronze (Fig. 4) peut aussi être associé à cette série.



Fig. 1 (BnF 4551)



Fig. 2 (BnF 4552)



Fig. 3 (Coll privée)



Fig. 4 (BnF 4557)

Dans le tome XXVI (février 2019) du *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, « Quelques types lémovices inédits », Marc Parvérie a publié une nouvelle fraction (Fig. 5) au carnyx (présentant au droit une tête à la chevelure aquitanique) venant s'ajouter à une autre fraction déjà connue (2) (Fig. 6), mais d'un style très différent. Un troisième exemplaire nous a été signalé (Fig. 7). La présence du carnyx au-dessus du cheval (motif assez peu commun sur le monnayage) semble permettre de rapprocher ces fractions de la série citée plus haut.



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7



* Chercheur indépendant (gouet.samuel@gmail.com).

Description de cette nouvelle fraction (Fig. 7) :

D/ Tête casquée à droite, coiffée d'une sorte de casque à côtes ; un grènetis sépare le visage du casque et marque la base du cou.

R/ Cheval à droite, la crinière bouletée ; un anneau pointé entre les jambes et un carnyx au-dessus du dos.

Le revers est rigoureusement identique à celui de l'obole aux mèches aquitaines publiée par M. Parvérie (Fig. 5) (bien que sortant de deux coins différents) et son poids en est très proche, à 2/100e de gramme près. Le style du droit de notre obole n'est pas sans rappeler les monnaies du type Savès 519 avec le casque à côtes publiées par J.-C. Bedel et M. Parvérie en 2019 (3.7 Série « à la Lyre », avec un anneau pointé au-dessus du cheval et une lyre entre les jambes) (Fig. 8 et 9) et à la croix (3) (Fig. 10) (4). Cette nouvelle fraction est un peu le maillon faisant le lien entre des séries à priori distinctes.



Fig. 8 (bga_593166)

Fig. 9 (v59_0662)

Fig. 10 (BnF 3855)

Fig. 5 : Fraction au carnyx (tête aquitanique)	0,34 g, 8 mm.
Fig. 6 : Fraction au carnyx (stylisée)	0,45 g, 9 mm.
Fig. 7 : Fraction au carnyx (casque à côtes)	0,32 g, 8 mm.
Fig. 8 : Fraction à la lyre (casque à côtes)	0,33 g, 9,5 mm.
Fig. 9 : Fraction à la lyre (casque à côtes)	0,39 g, 8 mm.
Fig. 10 : Fraction à la croix (casque à côtes)	0,37 g, 8,5 mm.

Si M. Parvérie signalait que le poids de la fraction de Souillac (Fig. 6) correspondait « à un quart du poids des quinaires » (5), il mentionne pour la série à la lyre (Fig. 8 et 9) un poids moyen de 0,35 g pour 18 exemplaires étudiés (0,2 à 0,4 g). Ce poids moyen correspond exactement aux fractions au carnyx à la tête aquitanique (Fig. 5), au casque à côtes et au carnyx (Fig. 7) et à la croisette (Fig. 10). Le poids moyen de 0,35 g est donc commun à ces petites monnaies qui sont liées par le revers ou par le style de droit. Ces caractéristiques permettent-elle de supposer une origine commune ?

En 1976, G. Savès classait les monnaies n° 517-518 de son ouvrage en « Obolles des Nitiobroges ou Cadurques ». À l'époque les classements reposaient sur les propositions d'A. Blanchet qui y voyait des monnaies cadurques. G. Savès s'est basé sur la trouvaille de 7 obolles accompagnées de 3 monnaies de Belvès et 1 monnaie pétrococore dans la grotte de Rouffignac pour rapprocher ces monnaies des Nitiobroges. Le lien typologique des fractions et des drachmes du type de Belvès aux « mèches ovoïdes séparées » semble cependant devoir être tempéré. Les fractions alors à disposition n'offraient qu'une image fragmentaire du portrait. Les monnaies connues depuis semblent plutôt présenter un casque à côtes, composé de deux masses triangulaires encadrant une masse ovoïde centrale. Ce traitement de la coiffure ou du casque n'est pas comparable avec la coiffure des drachmes de Belvès. Cette composition serait plutôt une réduction modulaire

simplifiée de la partie centrale du chignon de certaines drachmes au cavalier de l'Ouest du Berry (sans les mèches enroulées qui encadrent le visage, celles-ci étant remplacées par un grênetis) (Fig. 11).



Fig. 11. Comparaison des coiffures.

Le revers au carnyx est donc commun entre l'obole aux mèches aquitaines (Fig. 5) et notre obole au casque à côtes (Fig. 7). Le droit au casque à côtes de notre obole au carnyx (Fig. 7) est quant à lui commun aux oboles à l'annelet et à la lyre (Fig. 8 et 9) et à la croisette (Fig. 10). Selon l'inventaire de J.-C. Bedel et M. Parvérie, la diffusion de ces monnaies est centrée sur le Lot, la Dordogne et la Corrèze (6). Notre monnaie au carnyx serait alors un hybride associant un droit assez méridional à un revers plus fortement influencé par la typologie lémovique.

Ces observations confirment les liens étroits (7) entre ces petits monnayages de peuples voisins, à la jonction des monnayages du Centre-Ouest et de l'aire des monnaies à la croix, au sein d'un espace utilisant le même étalon avec des fractions présentant une grande proximité pondérale, autour de 0,35 g. S'il est difficile de conclure à une autorité émettrice commune, le recours à des artisans itinérants gravant des coins et frappant monnaies pour différentes autorités émettrices dans un espace proche des cités de Lémovices et des Cadurques est une hypothèse séduisante (8).

ADDENDUM :

En dernière minute une quatrième fraction au carnyx (Fig. 12) a été portée à notre connaissance (9) ; il convient de l'intégrer à cette brève publication. Si le revers reprend la même typologie avec le cheval et le carnyx, au droit le traitement de la tête est très différent. Elle n'est ni à aux mèches aquitaines (Fig. 5), ni casquée avec le fameux casque à côtes (Fig. 7) et ne correspond pas non plus à la fraction stylisée (Fig. 6) avec le cheval à gauche. De par son poids (0,41 g) cette fraction s'intègre bien dans l'ensemble mentionné plus haut.



Fig. 12 : Fraction au carnyx (tête chevelue)
0,41 g, 10 mm

Le droit est d'un type complètement nouveau avec une chevelure composée de quatre grandes mèches enroulées (trois tirées en arrière et une quatrième retombant vers l'avant sur la mâchoire) avec un cordon perlé dans la chevelure, à la façon des monnaies armoricaines. Jusqu'alors, le carnyx était entier, en biais et au second plan,

sur les statères et les drachmes lémovices (avec un buste humain, ou une tête, sous le cheval) (Fig. 1-3) ou bien au-dessus du cheval de taille plus restreinte sur les fractions, avec un anneau perlé et pointé (Fig. 5 et 7) ou avec une zone libre (Fig. 6) sous le cheval. Ce revers diffère des précédents par la représentation d'un carnyx entier au second plan, comparable à celui des statères et des drachmes lémovices (le pavillon et le « cou » au-dessus de la croupe et le tube rectiligne avec les jointures bouletées sous le ventre du cheval).

Cette dernière division provient des environs de Rouillac (Saint-Yrieix-sur-Charente) ; elle s'intègre dans la série de fractions au carnyx mais avec des caractéristiques qui lui sont propres. Elle vient donc ajouter un peu plus de diversité au monnayage et confirmer l'hypothèse probable d'atelier(s) itinérant(s) frappant monnaie dans cette région pour divers pouvoirs émetteurs autour d'un répertoire commun (le carnyx), mais avec ses particularités stylistiques ou/et typologiques.

Notes

(1) Le bilan des types a été dressé en 2010 par M. PARVÉRIE, « Les monnaies lémovices au carnyx », *Bulletin de la Société numismatique du Limousin*, t. XVII, février 2010, p. 13-23 (en part. p. 17).

(2) Publiée initialement en 2010 par M. PARVÉRIE, *loc. cit.*, p. 15, fig. 2.

(3) Cette fraction est cataloguée en 2019 par J.-C. Bedel et M. Parvérie, probablement en raison de l'analogie de droit, en variante « à la volute et au X. » de la série 3.7 « à la lyre ».

(4) La synthèse des oboles au cheval attribuables aux Cadurques a été dressée très récemment par J.-C. BEDEL, « Un quinaire inédit, apparenté à l'obole BnF 4366 », *CahNum* 234, décembre 2022, p. 13-17.

(5) M. PARVÉRIE, *loc. cit.*, p. 16.

(6) Pour les fractions à la lyre cf. MAN 2268-2269 et 3200-3201 provenant de Murcens, et pour celles à l'annelet, cf. MAN 3202 provenant également de Murcens.

(7) À ce sujet, M. Parvérie nous a fort justement rappelé que la fraction à la chevelure aquitanique (fig. 5) est liée par le style (coiffure du droit et anneau pointé sous le cheval) aux drachmes à la tête coupée et à la fraction au pégase, dont des coins ont été découverts à Comiac dans le nord du Lot (cf. M. FEUGÈRE, « Le dépôt de coins monétaires gaulois de Comiac (Lot) : DT 3416 et 3425 », *CahNum*, 188, juin 2011, p. 21-32).

(8) Cette notion générale est de plus en plus acceptée. Christian Lauwers, l'exprimait ainsi dans son article de 2015 (C. LAUWERS, « Coins et ateliers monétaires celtes : de l'*oppidum* aux artisans itinérants », *Revue Belge de Numismatique*, CLXI, 2015, p. 55-72) : « Chez les Celtes, il n'était pas rare que des peuples voisins utilisent des monnayages très proches des points de vue de l'aloi, du poids et de l'iconographie. Dans certains cas, il s'agissait probablement de véritables unions monétaires, avec des monnaies circulant sur les territoires de plusieurs peuples » (p. 65).

(9) Merci à N. Manios de nous avoir signalé cette monnaie et fourni sa photographie et ses caractéristiques.